

Le Tribunal pour le Rwanda a été « chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 ».

Le Procureur du Tribunal pour la Yougoslavie occupe les mêmes fonctions au Tribunal pour le Rwanda. Le Tribunal siège à Arusha, en Tanzanie. L'enquêteur principal du Tribunal est un ancien commissaire adjoint de la GRC, M. Al Breault.

En mai 1995, le Conseil de sécurité a nommé 6 juges pour former les Chambres de première instance du Tribunal. Celui-ci partagera une Chambre d'appel avec le Tribunal pour l'ex-Yougoslavie.

Le Procureur adjoint, maintenant installé à Kigali, a commencé les opérations du Tribunal, et les enquêtes ont été amorcées. Vingt et une personnes ont été mises en accusation jusqu'ici, dont 10 sont incarcérées.

En mai 1995, la secrétaire d'État à l'Amérique latine et à l'Afrique, l'honorable Christine Stewart, a annoncé le versement d'une contribution de 1 million \$ au Tribunal. L'ACDI a par ailleurs conclu avec l'ONU un accord où elle s'engage à couvrir les frais relatifs à l'embauche de policiers canadiens qui seront chargés d'enquêter et de rassembler des preuves sur les crimes commis, et à payer pour le fonctionnement du Tribunal.